



DÉLIBÉRATION

du 25 juin 2024

Présents : 23 Excusés : 3 1 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 26	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : M. Antony AURILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine SUTEAU</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 19 juin 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>26/06/2024</u> Publiée, le <u>27/06/2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.5.3	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <u>Plan Guide Opérationnel : approbation</u>

Rapporteur : Antony AURILLON

Dans le cadre de son dispositif de soutien aux territoires, le Département de Loire-Atlantique a lancé au cours de l'été 2020 un appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / Cœur de ville ».

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants désireuses de s'engager dans l'élaboration et la réalisation d'un projet global de requalification de leur cœur de bourg / cœur de ville.

Les communes sont invitées à élaborer une étude permettant d'établir un plan-guide opérationnel sur plusieurs années qui se traduira par le déploiement d'un plan d'actions d'opérations d'investissement concourant au projet de requalification qui aura été défini.

Le Département apporte aux communes retenues un soutien en matière d'ingénierie et un soutien financier. Le taux d'intervention retenu pour chaque projet est laissé à l'appréciation du comité d'engagement du Département en fonction des éléments qualitatifs du projet et de la situation propre à chaque maître d'ouvrage dans la limite du taux maximum d'intervention déterminé par catégorie de commune. Pour MESANGER, ce taux de subvention s'élèverait à 35% du montant hors taxes (sous réserve de refonte des grilles en cours).

Par délibération en date du 13 septembre 2022, la commune de MESANGER s'est portée candidate. Par courrier en date du 5 janvier 2023, le Conseil départemental a informé la commune que sa candidature avait été retenue.

Ce plan-guide opérationnel a été co-réalisé par les cabinets Loire-Atlantique Développement, le groupement Ici Même Faro Tugec et Métavision, en s'appuyant sur :

- le diagnostic du Programme Local de l'Habitat du Pays d'Ancenis réalisé en 2023,
- le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MESANGER,
- l'étude CAUE sur la place du Lavoir,
- une concertation avec les habitants et des séminaires élus.

L'enjeu est de réfléchir à la place du centre-bourg dans un territoire en fort développement, constitué de hameaux importants à proximité du pôle d'Ancenis Saint-Géréon.

Avant de (re)dessiner les espaces, il s'agit de s'interroger sur la localisation et le fonctionnement des équipements et services existants, sur les besoins supplémentaires pour la population à plus ou moins long terme, sur les impacts générés sur les déplacements du quotidien. Ce travail de programmation urbaine ne peut toutefois pas être figé sur le long terme et doit admettre des inflexions en fonction des évolutions de la société. Il s'agit de fixer un cap tout en saisissant les opportunités (foncières par exemple), et d'éviter les actions au coup par coup dont on maîtrise parfois mal les interactions.

Ce Plan Guide comporte donc un programme, un plan et un planning global des actions à réaliser. Il est décliné en une dizaine de « fiches-action » sur les secteurs de projets et les principales thématiques transversales à mener pour répondre aux ambitions suivantes :

- Une centralité animée et attractive
- Une centre bourg habitable par tous
- Des mobilités apaisées et des usages diversifiés

Il cible particulièrement 4 secteurs sur lesquels des projets opérationnels peuvent s'échelonner dans le temps :

- La Place du Lavoir / Rue de la Chapellainerie : aménagement d'une place de village, d'un commerce, d'une halle et de logements (dont certains dédiés aux séniors)
- Le secteur Anne Gandon / Parking de la Quetraye : construction d'une nouvelle mairie, de logements et d'un nouveau pôle santé à long terme (transfert des activités de la salle Anne Gandon dans une extension de la salle Phenix)
- Le secteur de la mairie : création de logements
- L'ancien site ACTI / Rue de Picardie : création de logements et réaménagement progressif de l'entrée de ville

Ces secteurs sont tous connectés à « l'arc piéton », itinéraire qui doit permettre à tous les modes de déplacement (et notamment aux piétons et cyclistes) de relier les principaux équipements / commerces / services du centre bourg dans des conditions de sécurité et de confort renforcées. Cet « arc piéton » constituera un prolongement de la voie cyclable entre le hameau des Etourneaux et le bourg de Mésanger.

Le plan-guide opérationnel de MESANGER étant désormais achevé, il convient de le soumettre pour approbation au conseil municipal et de solliciter le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour l'inscription de ce dossier au prochain comité d'engagement.

Le plan-guide ferait l'objet d'un contrat-cadre pluriannuel avec le Département précisant le périmètre d'intervention, le plan d'actions, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre et ses modalités financières.

Les actions retenues dans le contrat-cadre feraient ensuite l'objet de demandes de subventions individuelles.

Après avoir entendu cet exposé,

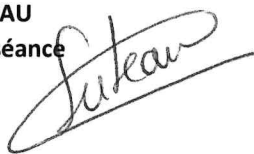
*Considérant le dispositif de soutien aux territoires du Département de la Loire-Atlantique pour la période 2020-2026,
Considérant le plan-guide opérationnel transmis aux élus le 19 juin 2024 et annexé à la présente délibération,*

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :***

► **APPROUVE** le plan-guide opérationnel de MESANGER tel qu'annexé :

► **AUTORISE** Madame le Maire à soumettre ce dossier relevant de l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg / cœur de ville » au Conseil départemental et à signer le contrat cadre pluriannuel ainsi que toute pièce utile découlant de l'appel à manifestation d'intérêt « Cœur de bourg/cœur de ville ».

Sandrine SUTEAU
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

